



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

---

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Maricourt tenue le 10 février 2026 à 18h34, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, sous la présidence de la mairesse suppléante Madame Josiane Tremblay.

Sont présents :

Conseillère siège 1	Maryze Bouvier
Conseiller siège 2	Paul Purcell
Conseiller siège 3	Robert Ledoux
Mairesse suppléante	Josiane Tremblay

Est absent :

Conseiller siège 5	Dominick Gauvin
Conseiller siège 6	Eric Mc Kay
Maire	Jean-Luc Beauchemin

Assiste également à la séance :  
Francis Larivière, Directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

---



# **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

### **1. Ouverture de la séance et présences**

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum est constaté par le maire. Il déclare l'ouverture de la séance à 18h34.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des règlements
  - 3.1 REG 427-2026 Règlement décrétant une dépense de 1 250 000 \$ et un emprunt de 1 250 000 \$ pour l'acquisition des lots 5 054 796 et 5 054 797
4. Divers
  - 4.1 Dérogation mineure – Cordé électrique
5. Période de questions
6. Levée de la séance

025-2026

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryze Bouvier et résolu;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3. Adoption des règlements**

#### **3.1 REG 427-2026 Règlement décrétant une dépense de 1 250 000 \$ et un emprunt de 1 250 000 \$ pour l'acquisition des lots 5 054 796 et 5 054 797**

026-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite acquérir les lots situés au 1060 3e Rang pour ses besoins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le financement de cette acquisition nécessite l'adoption d'un règlement d'emprunt conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite affecter tout produit provenant de la vente de ces terrains au remboursement de la dette contractée en vertu dudit règlement, jusqu'à concurrence du montant total de l'emprunt;



## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Paul Purcell appuyé par le conseiller Robert Ledoux et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 427-2026, intitulé règlement décrétant une dépense de 1 250 000 \$ et un emprunt de 1 250 000 \$ pour l'acquisition des lots 5 054 796 et 5 054 797.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **4. Divers**

##### **4.1 Dérogation mineure – Cordé électrique**

027-2026

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour l'agrandissement des bureaux situés au 825, route 222, dans la zone AFI-1;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), puisque les grilles d'implantation du règlement de zonage prévoient, pour les terrains adjacents à la route 222, une marge de recul avant minimale de 22,9 mètres;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'agrandissement projeté est située à 18,74 mètres de la ligne de lot avant, représentant une dérogation de 4,16 mètres (13,6 pieds);

CONSIDÉRANT QUE seule une portion de l'agrandissement est visée par la dérogation et que la distance manquante est jugée non significative;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, lors de l'analyse du dossier, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Cordé électrique, telle que proposée par Mme Denise Blanchard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

D'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Cordé électrique pour l'agrandissement des bureaux situés au 825, route 222, permettant une marge de recul avant de 18,74 mètres au lieu de 22,9 mètres, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à la majorité.



## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

### **5. Période des questions**

Début à 18h38

Fin à 18h53

Nombre de questions : 6

### **6. Levée de la séance**

028-2026

La levée de l'assemblée à 18h53 est proposée par la mairesse suppléante Josiane Tremblay

Je, Josiane Tremblay, mairesse suppléante de la municipalité de Maricourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Josiane Tremblay  
Mairesse suppléante

---

Francis Larivière  
Directeur général, greffier-trésorier